



HAL
open science

Les registres de comptes de l'évêque de Clermont Henri de La Tour (1377-1399). Organisation et rationalisation de la comptabilité de la seigneurie épiscopale de Clermont

Thomas Areal

► To cite this version:

Thomas Areal. Les registres de comptes de l'évêque de Clermont Henri de La Tour (1377-1399). Organisation et rationalisation de la comptabilité de la seigneurie épiscopale de Clermont. Comptabilité(S) : Revue d'histoire des comptabilités, 2019, L'institution de pratiques comptables normalisées et stables dans les milieux ecclésiastiques européens à la fin du Moyen Âge (XIIIe-XVIe siècles) : une assimilation des cultures de l'écrit au service d'enjeux administratifs, 10. hal-02197002

HAL Id: hal-02197002

<https://hal.science/hal-02197002>

Submitted on 29 Jul 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

AREAL Thomas

Doctorant en histoire médiévale, Université Clermont Auvergne, Centre d'Histoire « Espaces et Culture » (CHEC) EA 1001.

thomas.areal@live.fr

**Les registres de comptes de l'évêque de Clermont Henri de La Tour (1377-1399).
Organisation et rationalisation de la comptabilité de la seigneurie épiscopale de Clermont**

**The account books of the bishop of Clermont Henri de La Tour (1377-1399).
Organization and rationalization of accounting in the episcopal seigneurie of Clermont**

Résumé :

Deux registres de comptes sont aujourd'hui conservés aux Archives départementales du Puy-de-Dôme dans le fonds de l'évêché de Clermont. Cotés et datés 1 G 156 (1377-1390) et 1 G 157 (1389-1399), ces deux documents couvrent la première moitié de l'épiscopat de l'évêque de Clermont Henri de La Tour (1376-1415). L'organisation de ces deux volumes se fait autour des lieux centraux et des fiefs de la seigneurie épiscopale de Clermont. Chacune des sections comportent ensuite les recettes et dépenses réalisées par chacun des receveurs épiscopaux en charge d'un mandement. Ils sont les témoins d'une volonté des évêques de Clermont de maîtriser une seigneurie épiscopale patiemment constituée dans les siècles précédents, et qui est désormais, au XIVe siècle, une source importante de revenus financiers pour l'évêché, nécessitant une organisation et une rationalisation de la comptabilité.

Mots-clés :

Registre de comptes ; évêque ; Auvergne ; XIVe siècle ; receveur ; châellenie.

Summary:

Two accounts books are kept in the Departmental Archives of Puy-de-Dôme in the collection of documents from the bishopric of Clermont. Listed and dated 1 G 156 (1377-1390) and 1 G 157 (1389-1399), these two documents cover the first half of the episcopate of the bishop of Clermont Henri de La Tour (1376-1415). The organization of these two volumes is around the central places and fiefs of the episcopal seigniorie of Clermont. Each section then includes the receipts and expenditures made by each episcopal recipient in charge of a place. They are witnesses to a will of the bishops of Clermont to master an episcopal seigniorie patiently constituted in previous centuries, and which is now in the fourteenth century an important source of financial income for the bishopric, requiring organization and rationalization of accounting.

Keywords:

Accounts books ; bishop ; Auvergne ; XIVth century ; collector ; castellany.

Référence électronique :

Thomas Areal, « Les registres de comptes de l'évêque de Clermont Henri de La Tour (1377-1399). Organisation et rationalisation de la comptabilité de la seigneurie épiscopale de Clermont », *Comptabilités* [En ligne], 10 | 2019, mis en ligne le 15 janvier 2019.

URL : <http://journals.openedition.org/comptabilites/2579>

Les registres de comptes étudiés aujourd'hui sont conservés aux Archives départementales du Puy-de-Dôme (AD63) à Clermont-Ferrand. Ils sont intégrés dans la sous-série 1 G, qui correspond au fonds des archives de l'évêché de Clermont.

Présentation des registres

Les deux registres présentent une structure similaire dans leur organisation, à commencer par leur taille même. Le registre 1 G 156 est constitué de 158 folios tandis que le registre 1 G 157 comporte 182 folios, avec des folios aux dimensions moyennes de 40x30 centimètres. Les deux registres sont composés d'un assemblage de plusieurs cahiers, dont le nombre de bi-folios est variable :

- 1 G 156 : 2 cahiers de 8 bi-folios, 5 cahiers de 7 bi-folios, 2 cahiers de 6 bi-folios, 2 cahiers de 5 bi-folios et 10 folios simples intercalés.
- 1 G 157 : 8 cahiers de 8 bi-folios, 2 cahiers de 7 bi-folios, 1 cahier de 6 bi-folios, 1 cahier de 5 bi-folios et 4 folios simples intercalés.

Ils sont réunis sous une première couverture en parchemin. Si celle du 1 G 157 est vierge de toute écriture, celle du registre précédent comporte une mention, « *Bertrandus de Monteclaro prior Magenciaco* », sur laquelle nous reviendrons plus loin. Une deuxième couverture en cuir vient s'ajouter sur la première, comportant par ailleurs des traces d'une lanière de fermeture aujourd'hui disparue pour chacun des registres.

Le papier des deux registres est marqué par des vergeures très fines et serrées. Dans chacun des registres, chaque bi-folio comporte un filigrane. Pour le 1 G 156, le motif représenté est celui d'un lion rampant, identifié et répertorié par Charles-Moïse Briquet dans sa synthèse¹. En revanche, pour le 1 G 157, il ne mentionne pas ce registre dans son ouvrage, dans sa liste concernant le filigrane du chapeau. Ce motif et son dessin peuvent toutefois être rapprochés d'un modèle dont on trouve trace dans des documents conservés à Limoges ou Roanne².

¹ Briquet, Charles-Moïse, *Les filigranes : dictionnaire historique des marques du papier dès leur apparition vers 1282 jusqu'en 1600*, Paris, 1907, vol. 3, p. 540, n°10.490 ; consultable en ligne :

http://www.ksbm.oeaw.ac.at/_scripts/php/loadRepWmark.php?rep=briquet&refnr=10490&lang=fr

² *Idem*, vol. 1, p. 223, n°3366 ; consultable en ligne :

http://www.ksbm.oeaw.ac.at/_scripts/php/loadRepWmark.php?rep=briquet&refnr=3366&lang=fr

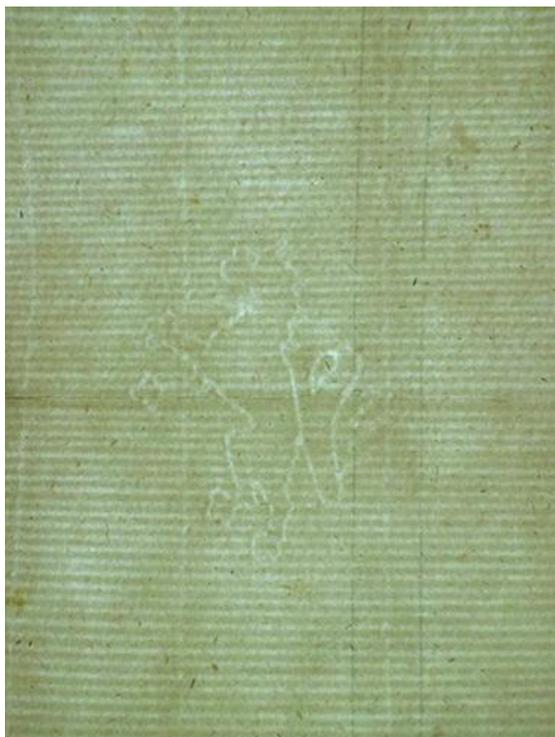


Fig. 1 :

filigrane du lion rampant, AD63 1 G 156 f°73. © Archives départementales du Puy de Dôme – cliché Thomas Areal

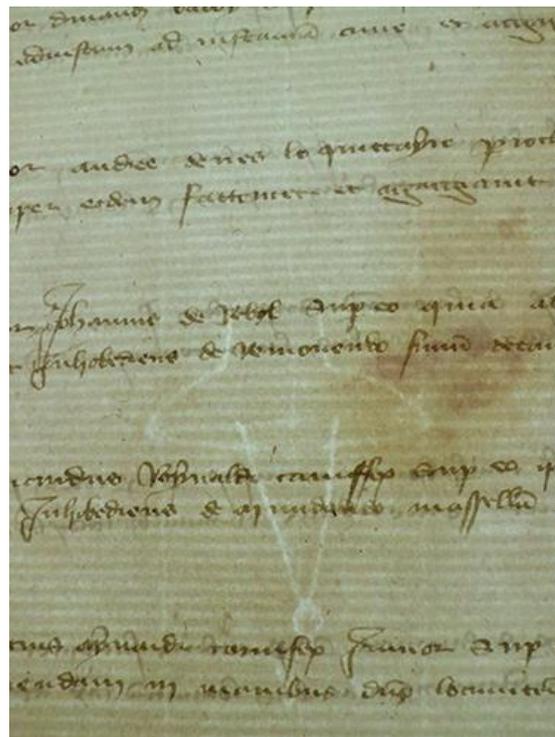


Fig. 2 :

filigrane du chapeau cardinalice, AD63 1 G 157 f°3. © Archives départementales du Puy de Dôme – cliché Thomas Areal

La langue utilisée pour ces deux registres est le latin, avec quelques influences d'ancien occitan parfois dans les termes (« *clamor* », « *esmenda* », voir plus bas) ou les microtoponymes. Pour la mise en page, plusieurs modèles sont mis en œuvre. Dans le 1 G 156, les quatorze premiers folios sont organisés en paragraphes au sein d'une large colonne centrale. A partir du quinzième folio, la mise en page change avec deux colonnes séparées par un espace, dont la taille varie entre deux et trois centimètres selon les folios. Ceci est révélateur de la construction du registre, qui est un assemblage avec un premier cahier de feuillets (folios 1 à 14, désormais dénommé 1 G 156/1) auquel succèdent le reste du registre. La numérotation des pages n'est pas continue dans sa forme : les folios 1 à 40 sont numérotés en chiffres romains, dans une écriture contemporaine du registre, alors que les suivants le sont en chiffres arabes, dans une écriture plus récente au crayon de papier.

Pour le 1 G 157, les informations sont transcrites en paragraphes qui occupent presque toute la surface de la feuille. Seules exceptions, les folios qui comportent des listes de noms, pour le détail des amendes perçues par exemple, sont organisées en deux colonnes à nouveau.

Dans les deux registres, certaines feuilles gardent le tracé à la mine des délimitations des colonnes tandis que certains folios du 1 G 156/1 portent encore les traces d'un autre procédé de réglure, par pliage. Il faut enfin noter l'hétérogénéité des écritures pour chaque registre, qui laissent supposer que plusieurs écrivains de la cour épiscopale ont participé à la composition de ces volumes.

L'organisation interne n'est pas uniforme, car pour chaque compte sont rapportées des données différentes. Il est toutefois possible de donner les grandes sections que peut contenir un compte en général. Le receveur commence par signaler les émoluments liés aux plaintes en justice (« *emolumentis de clamoribus* ») et aux amendes (« *esmende* ») de la cour du lieu. Il mentionne ensuite les recettes liées aux ventes (« *vende* »).

Viennent ensuite les mentions les plus fournies, celles des divers cens et rentes (« *censibus et redditibus* ») pour les terres et autres biens de la châtelainie. Dans des cas plus rares, d'autres prélèvements ou recettes sont évoqués, comme par exemple les droits de « *badacgii* », terme pour lequel Ducange renvoie au « *bovadium* » ou droit de cornage, prélèvement réalisé par chaque bœuf qui laboure dans un territoire donné³. Pour les dépenses, le receveur mentionne les gages qui peuvent être accordés au personnel de la cour et des bâtiments épiscopaux (portier, préposé au grenier, etc.), mais aussi les frais d'entretien des lieux qui accueillent le siège de la châtelainie (château, maison ou hôtel, mention de charpentiers pour restaurer ou encore d'achats de briques pour le palais épiscopal de Clermont). Ces recettes et dépenses ne sont pas exprimées uniquement en numéraire mais aussi en « matière première » : froment, avoine, seigle et fèves, ce qui renvoie aux nombreuses mentions de greniers qui peuvent se retrouver au fil des pages.

Enfin, les registres ne sont pas agrémentés de dessins ou de représentations ornementales, comme des lettrines. Seuls les hauts de pages peuvent comporter la mention du lieu concerné par la section du compte, ce nom de lieu étant alors écrit en lettres encrées. L'organisation des comptes repose sur cette précision géographique des ressorts administratifs concernés au sein de la seigneurie épiscopale de Clermont.

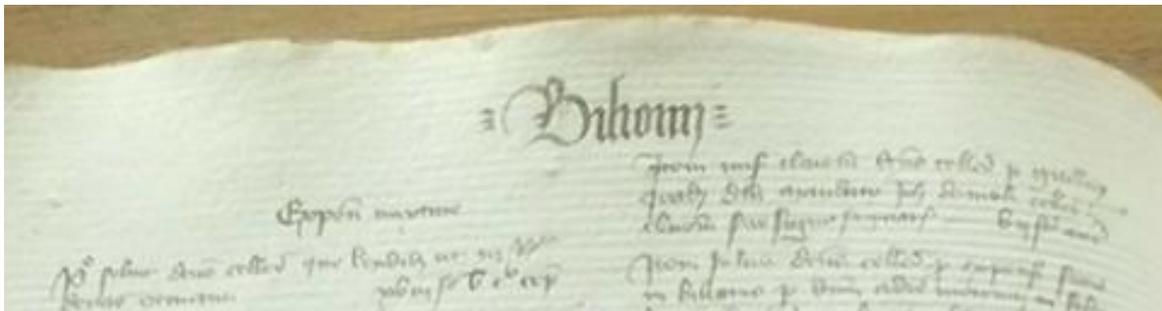


Fig. 3 : haut de page mentionnant la localité de Billom (« *Biliomi* »),
AD63 1 G 156, f°120 v°.

© Archives départementales du Puy de Dôme – cliché Thomas Areal

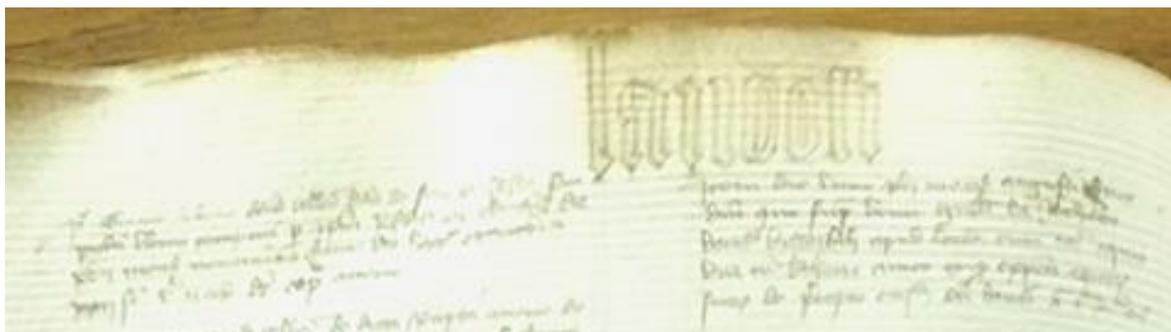


Fig. 4 : haut de page mentionnant la localité de Lezoux (« *Laudosi* »),
avec lettres non encrées, AD63 1 G 156, f°135 v°.

© Archives départementales du Puy de Dôme – cliché Thomas Areal

³ Voir la définition « *Badatgium* », dans Du Cange, *et al.*, *Glossarium mediae et infimae latinitatis*, Niort, 1883-1887, t. 1, col. 518c, disponible en ligne : <http://ducange.enc.sorbonne.fr/BADATGIUM> ; il est d'ailleurs intéressant que l'exemple choisi pour illustrer ce terme est issu de la charte de franchises de la ville de Lezoux.

1 - Une gestion méthodique de la seigneurie épiscopale

Henri de La Tour s'installe sur le siège épiscopal de Clermont en 1376. Comme ses prédécesseurs avant lui, il doit rapidement prendre en main la gestion de la seigneurie épiscopale rattachée à ce siège. Cet ensemble féodal, contrôlé par le prélat, est stabilisé fermement dans la première moitié du XIII^e siècle⁴, qui a vu le pouvoir royal capétien s'immiscer en Auvergne⁵. Dans son étude, Roger Sève conclut que les évêques de la première moitié du XIV^e siècle « vivent sur l'acquis, défendent leur juridiction », tout comme leurs officiers, pour « assurer l'unité » dans le diocèse⁶.

Les prélats clermontois s'investissent personnellement dans la gestion des dépendances du diocèse. Ainsi Arnaud Roger de Comminges (1328-1336), originaire du sud-ouest du royaume de France, parcourt une grande partie de son diocèse dès son intronisation, mêlant visites pastorales et collecte d'hommages qui vont lui permettre de découvrir l'espace qu'il doit gérer et où il doit s'affirmer en tant que seigneur⁷. Pour un autre prédécesseur, Aubert Aycelin (1307-1328), un cahier de comptes de l'évêché est également connu⁸.

Dans le cas de l'évêque Henri de La Tour, les deux registres dont il est question ici sont le témoignage, figé par écrit, du suivi qui est assuré par le prélat de l'activité de ses officiers répartis sur le territoire des juridictions relevant de la seigneurie épiscopale de Clermont. Ces représentants du pouvoir épiscopal ont la charge de compiler les recettes et les dépenses des mandements dont ils ont la responsabilité.

Ces comptes, dont la durée devrait normalement correspondre à une année d'exercice, font l'objet d'une restitution en présence de l'évêque, qui les valide. Un des folios du premier registre comporte d'ailleurs une copie d'un acte de validation de comptes rendus par un cellérier⁹. Jean des *Auris* se présente devant le prélat le 16 avril 1377 pour « rendre compte » de tout ce qu'il a reçu et dépensé (« *de omnibus [...] per ipsum receptis et expensis* ») dans l'exercice de sa charge. Il est aussi intéressant de noter que le cellérier a fait œuvre de compte avec l'évêque (« *computavit nobiscum* »), ce qui prouve l'implication personnelle du prélat dans le suivi des revenus de sa seigneurie. Cette validation a aussi un poids juridique important puisqu'elle clôt l'exercice comptable et confirme le travail du collecteur et le préserve de potentielles critiques ou attaques par la suite.

Une certaine méthodologie peut alors se dégager à la lecture des registres, qui démontrent une organisation établie pour suivre et gérer toutes les informations relatives aux comptes. De plus, au-delà de l'aspect financier, ces registres apportent de nombreux renseignements sur la perception et la gestion du territoire par les évêques de Clermont.

⁴ Sève, Roger, « La seigneurie épiscopale de Clermont des origines à 1357 », *Revue d'Auvergne*, t. 94, n° 2, Clermont-Ferrand, 1980, p. 85-268.

⁵ Roques, Rémy, « Les modalités d'intégration de l'Auvergne au domaine royal, XII^e-XIII^e siècles », *Francia, revue de l'Institut français d'histoire en Allemagne*, t. 44, Francfort, 2017, p. 79-97.

⁶ Sève, Roger, *op. cit.*, p. 246.

⁷ AD63 1 G 47 et 1 G 48 : registres des hommages reçus par Arnaud de Comminges.

⁸ AD63 1 G 155 ; transcrit dans Grémois, Emmanuel, « Documents sur la monnaie de Clermont et la circulation monétaire en Auvergne (XI^e-XIV^e siècles), *Revue numismatique*, Tome 158, 2002, p. 279-344.

⁹ AD63 1 G 156/1 f°3 v° ; voir la transcription proposée en annexe.

2 - Comptes et géographie administrative

Les officiers épiscopaux en charge des recettes et dépenses sont répartis dans des lieux centraux au sein de la seigneurie épiscopale. Toutefois, alors que le registre 1 G 156 annonce clairement qu'il s'agit des comptes « des terres de *levesché* », il faut minorer cette annonce pour les deux registres. En effet, en étudiant les lieux centraux qui servent de référence aux comptes, il apparaît que ces derniers concernent seulement la ville de Clermont et les dépendances épiscopales de la plaine de la Limagne et des monts du Livradois, à l'est du siège cathédral. Ces comptes excluent donc par exemple les possessions des évêques de Clermont autour de la localité de Mazaye¹⁰ dans la chaîne des Puys ou encore celles situées soit dans l'archiprêtré de Mauriac¹¹, soit au sein du diocèse de Saint-Flour créé en 1317¹².

Huit ressorts sont donc concernés par ces deux registres de comptes, autour des villes ou localités de Beauregard, Billom, Clermont, Cournon, « *Inter Duobus Rivis*¹³ », Lezoux, Mauzun et Vertaizon¹⁴. Si Clermont est le siège épiscopal, tous les autres lieux sont des seigneuries des évêques de Clermont, exception faite de Cournon où les prélats sont coseigneurs avec un lignage éponyme¹⁵. Hormis pour les cas de Clermont et de Billom, tous ces lieux sont organisés autour d'un château à partir duquel l'évêque contrôle des châtelainies plus ou moins étendues. Cette mainmise épiscopale sur un tel réseau de forteresses dans cet espace est le résultat des interventions royales en Auvergne au début du XIII^e siècle, durant lesquelles l'évêque Robert d'Auvergne (1195-1227) a capté de nombreuses possessions¹⁶.

Dans le cas des châteaux, l'étude fine des toponymes et de la microtoponymie mentionnés pour chaque compte permet alors d'envisager le ressort administratif des châtelainies qui en dépendent.

Il apparaît alors que les circonscriptions sont relativement différentes, se calquant entre autres sur les réalités topographiques de leur espace¹⁷. La vaste châtelainie de Mauzun et sa petite enclave de « *Inter Duobus Rivis* » s'étendent ainsi sur les premiers contreforts du Livradois, dans un espace plus fortement marqué par les pâtures. Tout le contraire des plaines ponctuées de petites collines autour de Billom, Cournon, Lezoux ou Vertaizon où sont cultivées en grande quantité des céréales et de la vigne.

¹⁰ Mazaye(s), canton d'Orcines, arrondissement d'Issoire, Puy-de-Dôme.

¹¹ Mauriac, chef-lieu d'arrondissement, Cantal.

¹² Saint-Flour, chef-lieu d'arrondissement, Cantal.

¹³ Ce nom de lieu n'est volontairement pas traduit, car sa localisation reste encore aujourd'hui inconnue avec certitude. Les mentions de « *Inter Duobus Rivis* » dans ces registres de compte le situent dans la périphérie de Mauzun.

¹⁴ Beauregard, Billom, Mauzun et Vertaizon, canton de Billom, Cournon et Lezoux, chefs-lieux de cantons, arrondissement de Clermont-Ferrand, Puy-de-Dôme.

¹⁵ Boudet, Marcellin, *Cournon, ses franchises et ses chartes avant 1244 et mai 1244. Chartes de coutumes d'Auvergne inédites*, Paris, 1909.

¹⁶ Roques, Rémy, *Noblesse auvergnate et pouvoir royal. De la « conquête » de Philippe Auguste à la fin de l'apanage d'Alphonse de Poitiers (XII^e-XIII^e siècles)*, mémoire de Master dactylographié, Clermont-Ferrand, 2010.

¹⁷ Cet aspect est étudié dans le cadre d'une thèse de doctorat en fin de rédaction : Areal, Thomas, *Des archives au terrain. Entre Allier et Livradois : dynamiques spatiales et contrôle des populations dans la Basse Auvergne de la fin du Moyen Âge (milieu XIII^e siècle – milieu XV^e siècle)*, Clermont-Ferrand, 2018.

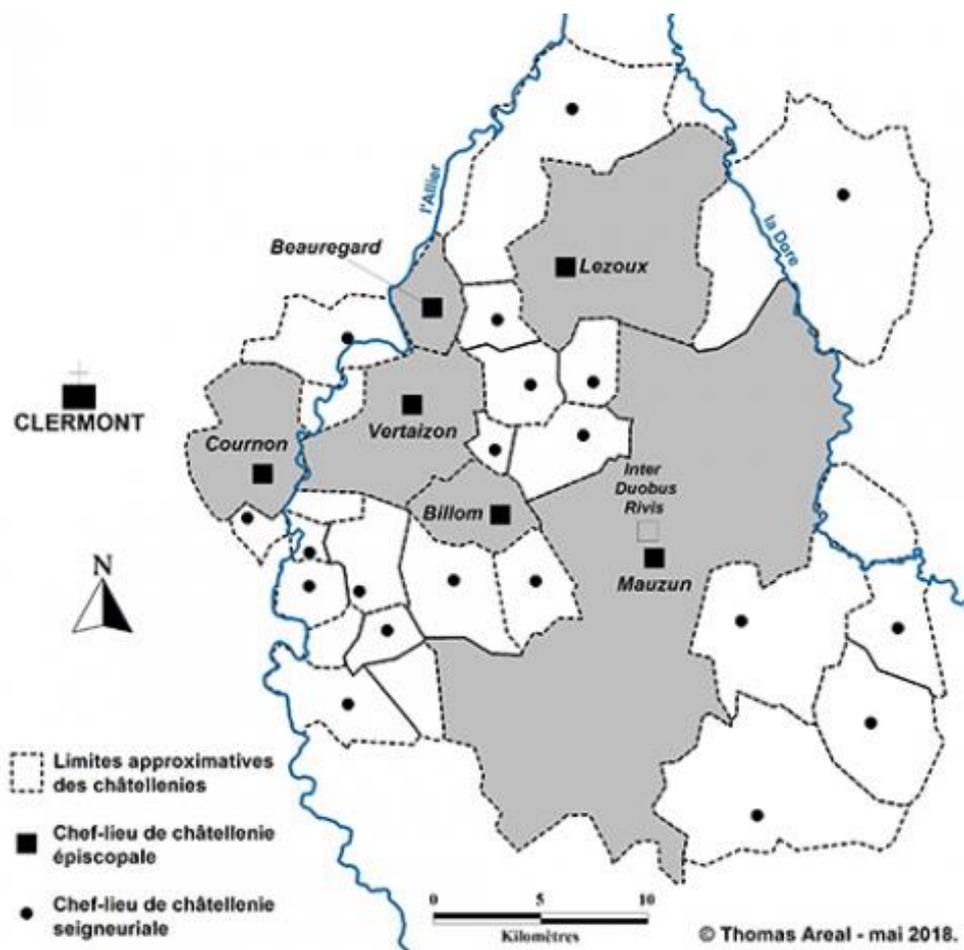


Fig. 5 : les châtelainies épiscopales à l'est de Clermont à la fin du XIV^e siècle, d'après les registres de comptes de l'évêque Henri de La Tour.

Il apparaît alors que les circonscriptions sont relativement différentes, se calquant entre autres sur les réalités topographiques de leur espace¹⁸. La vaste châtelainie de Mauzun et sa petite enclave de « *Inter Duobus Rivis* » s'étendent ainsi sur les premiers contreforts du Livradois, dans un espace plus fortement marqué par les pâtures. Tout le contraire des plaines ponctuées de petites collines autour de Billom, Cournon, Lezoux ou Vertaizon où sont cultivées en grande quantité des céréales et de la vigne.

3 - Suivi chronologique des comptes

Les deux registres sont organisés par ressort, sans qu'un ordre spécifique soit respecté. Les comptes sont rendus annuellement par les officiers en charge des recettes et dépenses dans chaque circonscription, et sont compilés successivement dans les livres de comptes. En reprenant les dates mentionnées pour chaque compte délivré et compilé dans les deux registres, il est alors possible de suivre le rendu des comptes entre 1377 et 1399.

¹⁸ Cet aspect est étudié dans le cadre d'une thèse de doctorat en fin de rédaction : Areal, Thomas, *Des archives au terrain. Entre Allier et Livradois : dynamiques spatiales et contrôle des populations dans la Basse Auvergne de la fin du Moyen Âge (milieu XIII^e siècle – milieu XV^e siècle)*, Clermont-Ferrand, 2018.

	BEAUREGARD	BILLOM	COURNON	LEZOUX	MAUZUN	Inter Duobus Rivis*		VERTAIZON
DATES		12/03/1376 - 17/04/1377	18/01/1377 - 20/04/1377	23/04/1376 - 16/04/1377	24/06/1376 - 14/04/1377	28/08/1376 - 15/04/1377		xx/xx/1376 - 18/04/1377
COTE		1 G 156/1 F°5v°-F°7r°	1 G 156/1 F°7v°-F°8v°	1 G 156/1 F°4r°-F°5r°	1 G 156/1 F°1r°-F°2v°	1 G 156/1 F°2bis r°-F°3r°		1 G 156/1 F°9r°
DATES			14/02/1380 - 27/11/1380					
COTE			1 G 156/1 F°11r°-F°12r°					
DATES	11/11/1384 - 15/12/1385	10/11/1384 - 01/12/1385	08/10/1384 - 20/12/1385	07/11/1384 - 11/12/1385	09/11/1384 - 18/12/1385	xx/xx/xxxx - xx/xx/1385		10/11/1384 - 12/12/1385
COTE	1 G 156 F°33r°-F°38v°	1 G 156 F°26r°-F°32v°	1 G 156 F°23r°-F°25r°	1 G 156 F°1r°-F°5v°	1 G 156 F°16r°-F°20v°	1 G 156 F°15r°-F°15v°		1 G 156 F°6v°-F°14r°
DATES			20/12/1385 - 01/12/1386					
COTE			1 G 156 F°43r°-F°44v°					
DATES	xx/xx/xxxx - 03/12/1387	20/11/1386 - 27/11/1387	01/12/1386 - 26/11/1387	26/10/1386 - 03/12/1387	12/03/1386 - 01/02/1387	25/12/1385 - 31/01/1387	xx/xx/xxxx - 19/11/1387	21/10/1386 - 02/12/1387
COTE	1 G 156 F°64r°-F°68r°	1 G 156 F°50v°-F°53r°	1 G 156 F°48r°-F°49v°	1 G 156 F°59v°-F°63r°	1 G 156 F°39r°-F°42r°	1 G 156 F°46r°-F°47v°	1 G 156 F°54r°-F°54v°	1 G 156 F°55v°-F°58v°
DATES	xx/xx/1387 - 19/11/1388	27/11/1387 - 11/11/1388	26/11/1387 - 20/11/1388	03/12/1387 - 17/11/1388	24/06/1388 - 17/08/1388	xx/xx/xxxx - 28/08/1388		xx/xx/1387 - xx/xx/1388
COTE	1 G 156 F°101r°-F°103r°	1 G 156 F°91r°-F°93v°	1 G 156 F°113v°-F°114v°	1 G 156 F°97r°-F°100v°	1 G 156 F°107r°-F°108v°	1 G 156 F°109r°-F°109v°		1 G 156 F°94r°-F°96v°
DATES	xx/xx/xxxx - 11/12/1389	11/11/1388 - 01/12/1389	20/11/1388 - 30/11/1389	17/11/1388 - 11/12/1389	xx/xx/xxxx - 18/01/1389	xx/xx/xxxx - 04/12/1389	xx/xx/xxxx - 28/08/1389	
COTE	1 G 156 F°136v°-F°138r°	1 G 156 F°118r°-F°111v°	1 G 156 F°116r°-F°127v°	1 G 156 F°133r°-F°136r°	1 G 156 F°124r°-F°135r°	1 G 156 F°125v°-F°127r°	1 G 156 F°128r°-F°129r°	
DATES	24/06/13?? - xx/xx/1390	01/12/1389 - 22/11/1390	28/08/1389 - 28/08/1390	11/12/1389 - 21/11/1390	15/12/1389 - ???			
COTE	1 G 157 F°35v°-F°36v°	1 G 157 F°28r°-F°33r°	1 G 157 F°54v°-F°56r°	1 G 157 F°33v°-F°35r°	1 G 157 F°26v°-F°27v°		1 G 157 F°19v°-F°24v°	
DATES	25/12/1390 - 05/12/1391	22/11/1390 - 20/11/1391		21/11/1390 - 29/12/1391	24/06/1390 - 24/06/1391	28/08/1390 - 25/01/1391 (n.s.)	28/08/1391 - 25/12/1391	21/11/1390 - 25/12/1391
COTE	1 G 157 F°37r°-F°38r°	1 G 157 F°49r°-F°52r°		1 G 157 F°52v°-F°53v°	1 G 157 F°38v°-F°39v°	1 G 157 F°25r°-F°26r°	1 G 157 F°41v°-F°42r°	1 G 157 F°42v°-F°46r°
DATES	05/12/1391 - 27/11/1392	20/11/1391 - 18/11/1392	19/12/1391 - 26/12/1392	xx/xx/xxxx - 24/11/1392	24/06/1391 - 24/06/1392	28/08/1391 - 28/08/1392	28/08/1391 - xx/xx/1392	
COTE	1 G 157 F°83v°-F°85r°	1 G 157 F°75v°-F°77r°	1 G 157 F°85v°-F°86r°	1 G 157 F°73r°-F°75r°	1 G 157 F°40r°-F°41v°	1 G 157 F°77v°-F°78v°	1 G 157 F°79r°-F°80r°	
DATES	27/11/1392 - 27/11/1393	18/11/1392 - 12/11/1393	26/12/1392 - 17/11/1393	24/11/1392 - 27/11/1393	28/08/1392 - 28/08/1393			
COTE	1 G 157 F°96r°-F°97r°	1 G 157 F°101v°-F°102v°	1 G 157 F°100r°-F°101r°	1 G 157 F°97v°-F°99v°	1 G 157 F°102bis r°-F°103v°			
DATES	27/11/1393 - 22/12/1394	12/11/1393 - 21/12/1394	17/11/1393 - 22/12/1394	27/11/1393 - 17/11/1394	xx/xx/xxxx - 13/09/1394			
COTE	1 G 157 F°111r°-F°112r°	1 G 157 F°112v°-F°113v°	1 G 157 F°114r°-F°115r°	1 G 157 F°108r°-F°110r°	1 G 157 F°125r°			
DATES	22/12/1394 - 24/12/1395	21/12/1394 - 24/12/1395	24/03/1395 - 24/12/1395	16/12/1394 - 24/12/1395	xx/xx/1394 - 25/12/1395	24/12/1394 - 24/12/1395		13/09/1394 - 24/12/1395
COTE	1 G 157 F°133r°-F°134r°	1 G 157 F°123v°-F°124v°	1 G 157 F°131v°-F°132v°	1 G 157 F°127r°-F°129r°	1 G 157 F°121r°-F°122v°	1 G 157 F°129v°-F°131r°		1 G 157 F°125v°-F°126v°
DATES	xx/xx/1395 - 25/12/1396	24/12/1395 - 04/12/1396	25/12/1395 - 25/12/1396		xx/xx/1395 - 25/12/1396			xx/xx/1395 - 25/12/1396

Fig. 6 : chronologie des comptes rendus entre 1377 et 1399, d'après les registres de comptes de l'évêque Henri de La Tour.

Plusieurs conclusions peuvent ressortir de l'étude de ce tableau. La première est bien entendu celle d'un manque entre les années 1377 et 1384. Pour une raison inconnue, les comptes de la période 1377-1384 ne sont pas reportés dans le registre 1 G 156. La deuxième est celle d'une disparité dans la bonne réalisation des comptes selon les lieux. Le cas de Billom démontre par exemple une régularité exemplaire dans l'exercice avec des comptes qui se succèdent sans interruption entre la fin de l'année 1386 et celle de l'année 1398. Cette régularité se retrouve, avec quelques accrocs malgré tout, dans les cas de Beauregard, Lezoux, Cournon et Vertaizon.

La situation est en revanche différente pour les comptes rendus pour Mauzun et « *Inter Duobus Rivis* ». Des comptes pour des mois voire pour certaines années ne sont pas restitués et la datation pour le début ou la clôture des comptes n'est pas forcément rapportée dans les synthèses. Ceci explique peut-être le choix, opéré en août 1392, de fusionner les deux comptes pour n'en créer plus qu'un seul, sous l'autorité de l'officier implanté à Mauzun.

Le cas de Clermont est quant à lui différent, puisque qu'il concerne le chef-lieu épiscopal. Deux séries de comptes sont donc rendus pour cette ville, par deux officiers différents. Le chancelier de la cour séculière restitue les comptes liés au sceau de la cour et à l'exercice de la justice séculière de l'évêque. Le receveur épiscopal rend quant à lui les comptes touchant aux cens et rentes détenus par l'évêque dans le territoire de la cité épiscopale.

Enfin, les trous et écarts dans les dates peuvent aussi s'expliquer par un facteur humain. Il est en effet avéré que plusieurs des collecteurs épiscopaux quittent leur fonction, remplacés ou décédés durant la période couverte par les registres d'Henri de La Tour.

4 - Un personnel dédié aux comptes

La bonne tenue des comptes repose en effet aussi sur un personnel compétent et efficace dans le suivi des recettes et dépenses des différentes juridictions concernées. Dans le cas des registres d'Henri de La Tour, les officiers en charge de la collecte sont cités en début de chacune des synthèses collationnées dans le registre.

	BEAUREGARD	BILLOM	CLERMONT		COURNON	INTER DUOBUS RIVIS	LEZOUX	MAUZUN			
			Chancelier	Cellérier							
1376	Hugues <i>Ventolo</i>	Guillaume Enghalbert			Bernard Vigier	Jean des <i>Auris</i>	Durand Perrot	Jean <i>Bari</i>			
1377											
1380					Bernard Vigier						
1384	Pierre Ruffin	André <i>Juglar</i>	Guillaume La Rode (meurt en 1393, sa femme rend les comptes)	Jean <i>de Moli</i>	Pierre de Lezoux	Jean Meschin	Jean Fabre	André de Fontsilvestre			
1385											Jean Chaumet
1386											Jean Fabre
1387	Jean de la Fosse (meurt en 1389)										
1388										André de Claviers	
1389											
1390											
1391											
1392											
1393											
1394											
1395	Guyot Raudier										Pierre de Bagelet
1396					Pierre Ussonnat						
1397										Étienne Mayet	
1398											
1399											
1400											

Fig. 7 : le personnel épiscopal rendant les comptes entre 1377 et 1399, d'après les registres de comptes de l'évêque Henri de La Tour.

Le premier regard sur ce tableau laisse entrevoir la raison pour laquelle les comptes épiscopaux sont aussi précieux et complets pour cette période, surtout en étudiant la période ininterrompue entre 1384 et 1399/1400. Dans plusieurs circonscriptions, les collecteurs restent en poste plusieurs années et assurent ainsi une continuité dans l'exercice comptable qui permet les bonnes tenues des registres. C'est le cas de Billom ou Lezoux, avec les cellériers André *Juglar* et Jean Meschin qui remplissent leur fonction pendant au moins quinze années. Dans d'autres châtelainies comme Cournon ou Vertaizon, la rotation est un peu plus importante mais n'entrave pas la bonne marche de l'administration.

Le suivi est en revanche un peu plus difficile dans les cas de Mauzun et « *Inter Duobus Rivis* », comme cela pouvait s'imaginer à la découverte de l'étendue de la châtelainie de la première châtelainie ou du fait du statut d'enclave pour la seconde. Jean Fabre, cellérier de Mauzun entre 1384 et 1387, est ainsi transféré à « *Inter Duobus Rivis* » en 1388 pour reprendre en main les comptes de ce lieu.

Cette étape intermédiaire a précédé la fusion des comptabilités qui s'opère en 1391 avec désormais un seul homme, Pierre de Bagelet, en charge du suivi des comptabilités de deux entités.

Dans une optique d'efficacité et de rationalisation dans la réalisation des comptes, l'évêque confie cette mission à des personnes qui ne sont pas désignées au hasard. Par le biais d'un travail de recherche autour des acteurs du territoire dans lequel se trouvent ces châtelainies¹⁹, il est parfois possible d'apporter des informations biographiques supplémentaires pour certains d'entre eux. L'évêque emploie ainsi des receveurs qui sont attachés à ce territoire par leurs origines ou par d'autres fonctions.

Ainsi, en plus d'être issus de familles de la petite ville, Guillaume Enghalbert et André Juglar agissent aussi au sein de l'administration épiscopale implantée à Billom. Le premier est mentionné comme sergent de la cour séculière de Billom en 1381²⁰, tandis que le second y est notaire²¹ et est aussi connu comme procureur d'Henri de La Tour en 1411²². Cette charge a été aussi occupée par André de Claviers, cellérier de Lezoux, dans le cadre d'une procédure entre l'évêque de Clermont et des seigneurs voisins pour une question de frontières²³. Enfin, certains sont liés aux établissements ecclésiastiques locaux. Jean Chaumet (« *Inter Duobus Rivis* ») est mentionné, quelques années après sa charge de receveur, comme curé de la paroisse voisine de Neuville²⁴. Durand de Montillion, officiant dans le château de Vertaizon comme receveur, appartient également au chapitre de l'église collégiale voisine de ce lieu²⁵. Rappelons enfin la mention portée sur la couverture du premier registre de comptes, qui évoque un certain « *Bertrandus de Monteclaro prior Magenciaco* ». Bertrand de Montclar est effectivement connu comme prieur du prieuré Saint-Laumer de Moissat²⁶ à la fin du XIV^e siècle, mais également comme official de Clermont à la même période²⁷. Il est également mentionné par deux fois dans le registre de comptes, pour une vigne et un hôtel qu'il possède à Billom avec son frère Bernard de Montclar²⁸. L'écriture de son nom en début de registre renvoie peut-être au suivi et au contrôle de la compilation des comptes, qu'il opère au nom d'Henri de La Tour.

Conclusion

Les deux registres de comptes d'Henri de La Tour sont des sources précieuses pour comprendre aujourd'hui la gestion d'une seigneurie épiscopale durant la fin du Moyen Âge. L'intéressé à l'histoire économique y trouve matière tant les comptes sont richement détaillés, avec des détails précis selon les différentes circonscriptions.

¹⁹ *Idem*.

²⁰ AD63 12 G 5 / 8-30.

²¹ AD63 2 E 0200.

²² AD63 12 G 5 / 8-35.

²³ AD63 1 G 13 / 34 ; voir pour cette affaire Areal, Thomas, « Chacun chez soi et les moutons seront bien gardés. Justice des prés dans la châtelainie de Vertaizon (XIV^e-XV^e siècles) », *Bulletin Historique et Scientifique de l'Auvergne*, tome CXIV/2, n^{os} 798-799, Clermont-Ferrand, juillet-décembre 2013 (en ligne : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/hal-01138148>)

²⁴ AD63 1 G 627 ; Neuville, canton de Billom, arrondissement de Clermont-Ferrand, Puy-de-Dôme.

²⁵ AD63 30 G 2 / 1406.

²⁶ Moissat, canton de Lezoux, arrondissement de Thiers, Puy-de-Dôme.

²⁷ AD63 1 G 13 / 4.

²⁸ AD63 1 G 156 f^o40 v^o et 43 r^o.

Mais au-delà de l'aspect purement financier, l'analyse de ces documents expose au regard de ceux qui s'y intéressent une démonstration de la gestion mise en place pour gérer un ensemble seigneurial appartenant à un grand ecclésiastique. Ce dernier n'est d'ailleurs pas seulement spectateur des comptes mais il y participe, du début, en nommant des receveurs de confiance, jusqu'à la fin, lorsque l'officier rend les comptes. Olivier Mattéoni décrit d'ailleurs ainsi cette étape : « la reddition des comptes [est] utilisée comme une métaphore du bon gouvernement²⁹ ». C'est ce qu'a voulu faire Henri de La Tour ici, en assurant un suivi rigoureux au sein de la seigneurie épiscopale.

Il faut regretter de ne pas avoir trace aujourd'hui des comptes pour la période suivant ces deux registres, ce qui aurait permis de suivre les évolutions de prélèvement mais aussi de gestion durant un long épiscopat dans un contexte plus large troublé, entre crise démographique et conflit armé.

²⁹ Mattéoni, Olivier, « Introduction », in Mattéoni, Olivier, Beck, Patrice (dir.), *Classer, dire, compter. Discipline du chiffre et fabrique d'une norme comptable à la fin du Moyen Âge*, Paris, 2015, p. 20.

Annexe 1 : Confirmation par Henri de La Tour, évêque de Clermont, de la réception des comptes de la châtelainie de « *Inter Duobus Rivis* » livrés par Jean des Auris, cellérier du lieu

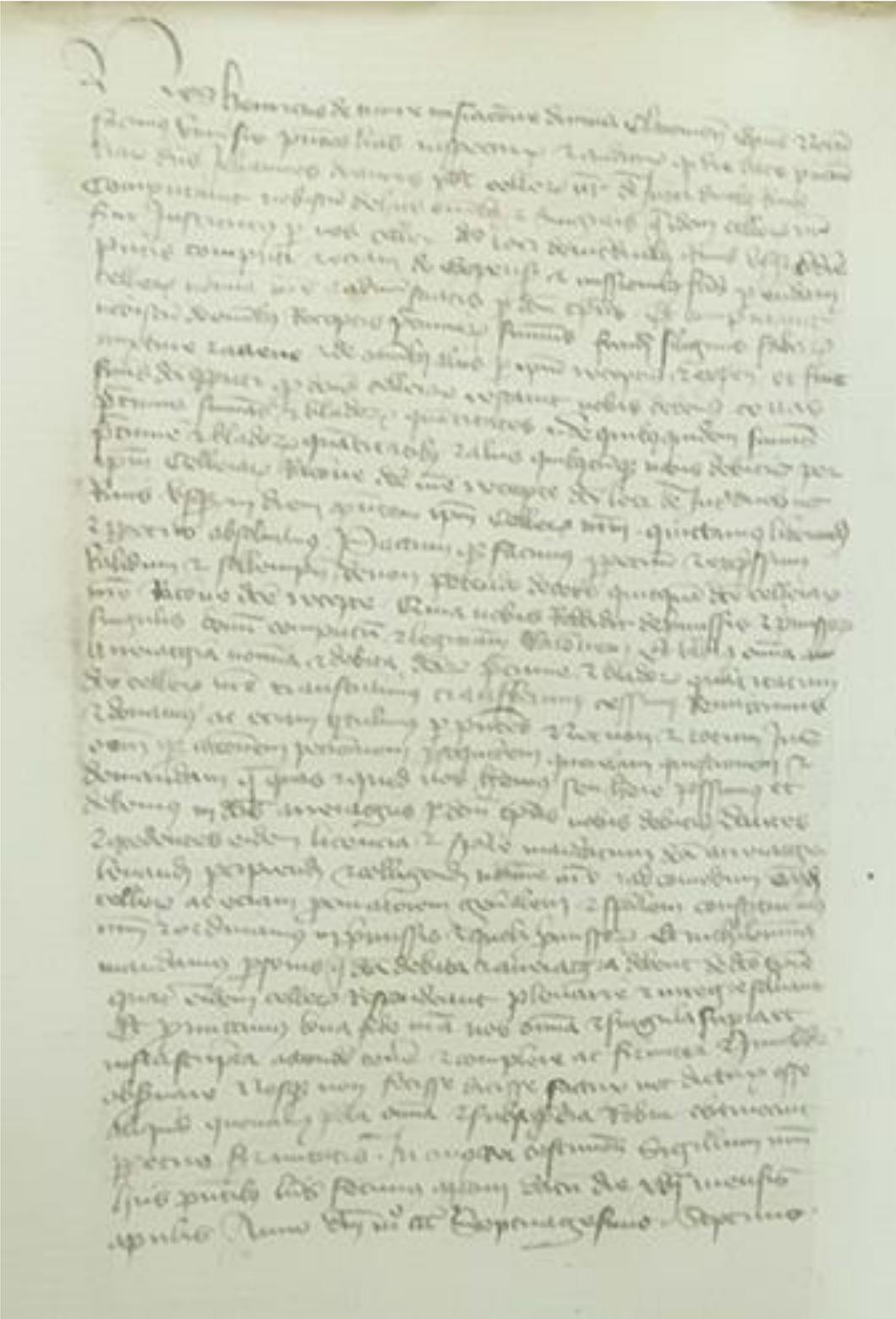


Fig. 9 : Confirmation par Henri de La Tour, évêque de Clermont, de la réception des comptes de la châtelainie de « *Inter Duobus Rivis* » livrés par Jean des Auris, cellérier du lieu (copie collationnée pour le registre de comptes), AD63 1 G 156/1 f°3 v°.

Nos Henricus de Turre, miseracione divina Claromontis episcopus, notum facimus universis presentes litteras inspecturis et audituris quod die date presencium litterarum, dominus Johannes de Auris, presbiter cellerarius noster de Inter Duobus Rivis computavit nobiscum de hiis omnibus et singulis, que idem cellerarius noster fuit institutus per nos cellerarium dicti loci de Inter Duobus Rivis usque ad diei presentis computati et etiam de expensis et missionibus factis per eundem cellerarium nomine nostro et administratis per dictum tempus. Et computavit nobiscum de omnibus receptis pecuniarum summarum frumenti siliginis fabarum mixture et avene et de omnibus aliis per ipsum receptis et expensis, et fuit finis dicti computi quod dictus cellerarius restavit nobis debens certas peccunie summas et bladorum quantitates, et de quibusquidem summas peccunie et bladorum et quantitibus et aliis quibuscumque nobis debitis per ipsum cellerarium racione dicte nostre recepte dicti loci de Inter Duobus Rivis usque in diem presentem ipsum cellerarium nostrum quictamus liberamus et perpetuo absolvimus. Pactum que facimus perpetuum et expressum [...] et sollempnem de non petendo de cetero quicquam dicto cellerario nostro racione dicte recepte. Quia nobis reddidit de premissis et premissorum singulis bonum computum et legitimam racionem. Et ulterius omnia arreraccia nomina et debita dictarum peccunie et bladorum quantitatum dicto cellerario nostro transtulimus transferimus cessimus renunciamus et donamus ac etiam contulimus per presentes necnon et totum jus omnem que actionem petitionem persecucionem querelam questionem et demandam quam quas et quod nos habemus seu habere possimus et debemus in dictis arreraggiis per dictum tempus nobis debitis dantes et concedentes eidem licenciam et specialem mandatum dicta arreraccia levando percipiendo et colligendo nomine nostro et ad comodum eiusdem cellerarium ac etiam procuratorem generalem et specialem constituimus nostrum et ordinamus in premissis et quolibet premissorum. Et nichilominus mandamus personis qua dicta debita et arreraccia debent de dicto tempore quatenus eidem cellerarium respondeant plenarie et integre solvant. Et promictimus bona fide nostra nos omnia et singula supra et infrascripta actendere tenere et complere ac firmiter et inviolabiliter observare nosque non fecisse dicisse facture nec dicture esse aliquid [...] predicta omnia et subsequencia robur obtineant perpetue firmitatis. In cuius rei testimonium sigillum nostrum hiis presentibus litteris fecimus apponi. Datum die XVI^a mensis aprilis Anno domini millesimo CCC septuagesimo septimo.